

**REUNION
du 2 avril 2024**

Compte-rendu

Membres présents :

Membres publics :

- Communauté de communes du Rouillacais : Bernard SALAMAND (suppléant) ✓
- Département de la Charente : Anne MARTRON (titulaire) ✓
- Grand Cognac : Jérôme SOURISSEAU (titulaire) ✓, Philippe GESSE (suppléant)
- Grand Cognac : Nicole ROY (titulaire) ✓
- Grand Cognac : Yannick LAURENT (titulaire) ✓
- PETR Ouest Charente - Pays du Cognac : Séverine CAILLÉ (titulaire) ✓, Christophe ROY (suppléant)
- Syndicat du bassin versant du Né : Mélina CALVY (suppléant) ✓

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 7

Membres privés :

- Association Interprofessionnelles de la Trufficulture de Nouvelle-Aquitaine : Sandrine FIZZALA (titulaire) ✓, Damien MARTINEAU (suppléant)
- Bureau National Interprofessionnel du Cognac : Xavier PARLANT (suppléant) ✓
- Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente : Daniel TRAVINI (titulaire) ✓, Amaury LEGRAND (suppléant)
- Chambre de Métiers et de l'artisanat de la Charente : Jean-François BARNY (titulaire) ✓
- Charente Nature : Maxime BLANCHET (titulaire) ✓
- League des Entrepreneurs du Rouillacais : Thierry ROCHE (titulaire) ✓
- Union Générale des Viticulteurs Charentais : Bastien BRUSAFERRO (titulaire) ✓

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 7

Autres invités et référents techniques présents :

- Département de la Charente : Barbara FAURE
- PETR Ouest Charente - Pays du Cognac : Josselin PATRON
- Région Nouvelle-Aquitaine : Delphine MONNET, Aude MONFRONT
- Son et lumière de Bourg-Charente : Mathilde MEUNIER
- Ville de Cognac : Bruno ALLAFORT

La séance débute à 16 h 00.

Vérification du quorum

Sur les 30 membres que compte le GAL, 14 membres prennent part au vote. 7 de ces membres sont membres du collège privé du GAL.

Le principe de double quorum est donc respecté.

Séverine CAILLÉ, la Présidente du GAL, ouvre la séance et remercie l'ensemble des participants.

Elle présente ensuite l'ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu du précédent GAL
2. Actualités LEADER
3. Proposition d'évolution de la grille de sélection des projets
4. Etude des projets en opportunité

1. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT GAL

➡ Les membres du GAL valident à l'unanimité le compte-rendu du précédent comité de sélection

2. ACTUALITES LEADER

a) Modification de la convention

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les communes de Saint-Sulpice-de-Cognac et de Cherves-Richemont ont fusionné pour fonder la commune nouvelle de Val-de-Cognac.

Cette modification donnera lieu à une notification auprès de la Région afin de modifier l'annexe 1 à la convention LEADER.

b) Coopération

Impulsé par le PETR du Ruffécois, un projet de coopération sur les élections européennes est en cours. Les structures participantes à ce projet sont le PETR du Ruffécois, le PETR Ouest Charente, le Pays Sud Charente et Grand Angoulême.

Même si le taux de participation aux élections européennes a connu un rebond en 2019, la tendance générale de participation à ces élections est en diminution. L'objectif de ce projet est de sensibiliser les jeunes, actuel ou futurs électeurs à l'Europe et aux élections européennes qui auront lieu en juin prochain.

Trois actions sont en cours de déploiement :

- La mise en place d'un jeu concours en ligne qui a permis à 5 jeunes charentais de partir à la découverte des institutions européennes à Bruxelles accompagné d'élus du ruffécois.
- La réalisation d'actions de sensibilisation auprès des lycées et établissements professionnels des 4 territoires partenaires. Un escape Game mobile a été élaboré pour l'occasion par la société Code 60 (Gond-Pontouvre).
- La réalisation d'actions de sensibilisation dans le cadre du Joli Mois de l'Europe



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



Le projet ne devrait pas faire l'objet d'une demande de subvention LEADER au GAL Ouest Charente mais d'une simple participation financière du PETR Ouest Charente à hauteur de 2 314 € dans l'autofinancement du projet.

3. PROPOSITION D'EVOLUTION DE LA GRILLE DE SELECTION DES PROJETS (ANNEXE)

Lors du précédent GAL, il a été acté l'instauration d'une règle de dégressivité pour les opérations récurrentes mais il était nécessaire de rediscuter de ses modalités d'application. Ainsi, il est proposé de l'intégrer à la grille de sélection des projets sous forme de malus qui s'appliquerait lorsque l'opération est récurrente en suivant cette règle :

Malus opération récurrente	N+1	N+2	N+3	À partir de N+4
Point retiré sur la note attribuée	-1	-3	-6	-9

Une occurrence est matérialisée par le N dans le tableau.

Un membre du GAL s'interroge sur l'application de cette règle s'il s'agit d'un projet qui a lieu tous les 2 ou 3 ans ?

Oui, le malus opération récurrente s'applique par nombre d'occurrence de l'opération au cours d'un programme européen.

Les membres du GAL s'accordent sur la définition d'une opération récurrente : il s'agit d'un projet qui se produit de manière cyclique.

Un autre membre du GAL s'interroge sur la suppression de cette règle en fin de programme si la maquette financière n'est pas entièrement consommée.

➡ Les membres du GAL approuvent la nouvelle grille de sélection du GAL 21-27 de l'Ouest Charente présentée en annexe du compte-rendu.

Cette version 2 de la grille de sélection sera transmise à la Région à la date du 2 avril 2024 et sera utilisée pour l'analyse des projets à partir de cette date.

La présidente du GAL propose maintenant d'étudier les nouveaux projets.



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

4. ÉTUDE DES DOSSIERS EN OPPORTUNITÉ (GRILLES DE SÉLECTION EN ANNEXE)

En cas d'accord de principe, les porteurs de projet seront ensuite invités à déposer un dossier complet sur la plateforme MDNA. La subvention sera définitivement validée par le GAL lorsque ce dossier sera complet avec avis favorable du service instructeur.

Fiche action	Projet	Maître d'ouvrage	Montant présenté	Montant sollicité	Note attribuée par le GAL	Montant prévisionnel maximum de subvention LEADER	Compléments d'information, remarques, conseils, avis du GAL
2	Maraichage Châteaubernard (investissements)	Ville de Châteaubernard	37 500 €	12 187,50€	18/20 tx max d'aide FEADER = 100%	12 187,50 € respect du taux maximum d'aide publique de 65% pour les projets agricoles soumis à l'article 42 du TFUE	Les membres du GAL s'accordent pour attribuer la même note et le même avis d'opportunité aux 2 dossiers maraichage de Châteaubernard. Un membre du GAL s'étonne du nombre de maraicher par rapport à la surface : d'autres embauches sont-elles prévues ? Réponse : il faut effectivement compter un ETP par hectare. Le site pourrait donc compter davantage de maraichers à l'avenir. Le SPIC permettra de faire de la vente directe au particulier également. Le réseau de chaleur de la ville est situé à proximité. Est-ce que la ville a l'intention de chauffer les serres ? Réponse : non, cela n'est pas prévu. ➡ Les membres du GAL donnent leur accord de principe sur l'opération.



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

Fiche action	Projet	Maître d'ouvrage	Montant présenté	Montant sollicité	Note attribuée par le GAL	Montant prévisionnel maximum de subvention LEADER	Compléments d'information, remarques, conseils, avis du GAL
2	Maraichage Châteaubernard (fonctionnement)	Ville de Châteaubernard	45 358 €	36 286 €	18/20 tx max d'aide FEADER = 100%	36 286 €	Les membres du GAL s'accordent pour attribuer la même note et le même avis d'opportunité aux 2 dossiers maraichage de Châteaubernard. Un membre du GAL s'étonne du nombre de maraicher par rapport à la surface : d'autres embauches sont-elles prévues ? Réponse : il faut effectivement compter un ETP par hectare. Le site pourrait donc compter davantage de maraichers à l'avenir. Le SPIC permettra de faire de la vente directe au particulier également. Le réseau de chaleur de la ville est situé à proximité. Est-ce que la ville a l'intention de chauffer les serres ? Réponse : non, cela n'est pas prévu. ➡ Les membres du GAL donnent leur accord de principe sur l'opération.



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

Fiche action	Projet	Maître d'ouvrage	Montant présenté	Montant sollicité	Note attribuée par le GAL	Montant prévisionnel maximum de subvention LEADER	Compléments d'information, remarques, conseils, avis du GAL
2	Réhabilitation des Halles de Cognac	Ville de Cognac	2 622 692 €	50 000 €	16/20 tx max d'aide FEADER = 100%	50 000 € respect du plafond de subvention de la fiche action n°2	Les travaux doivent durer une année et nécessiteront de reloger les commerçants des Halles. La municipalité réfléchit à un emplacement adéquat. Un membre du GAL demande combien de producteurs sont présents aux Halles de Cognac ? Réponse : il y a 3 primeurs, dont 2 locaux. Un des intérêts du projet est de permettre d'augmenter la présence de producteurs locaux à l'extérieur des Halles qui est plus adapté à des abonnements de courte durée. Le projet permettra également aux Halles d'être plus fréquentées, d'être vivantes toute la journée. ➡ Les membres du GAL donnent leur accord de principe sur l'opération.
4	Archéologie du souvenir	Grand Cognac	26 395 €	21 116 €	17/20 tx max d'aide FEDER = 100%	21 116 € respect du CGCT d'apporter au minimum 20% d'autofinancement	<i>Les membres de l'exécutif de Grand Cognac sont invités à quitter la salle : Séverine CAILLÉ, Jérôme SOURISSEAU, Philippe GESSE, Nicole ROY et Yannick LAURENT.</i> ➡ Les membres du GAL donnent leur accord de principe sur l'opération. <i>Les membres de l'exécutif de Grand Cognac réintègrent le comité.</i>



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

Fiche action	Projet	Maître d'ouvrage	Montant présenté	Montant sollicité	Note attribuée par le GAL	Montant prévisionnel maximum de subvention LEADER	Compléments d'information, remarques, conseils, avis du GAL
5	Spectacle la Fabuleuse Histoire du cognac 2023	Histoire et Culture à Bourg-Charente	233 081,53 €	25 000 €	17/20 tx max d'aide FEADER = 100%	25 000 € respect du plafond de subvention de la fiche action n°5 lorsque le projet est une manifestation	<i>Jérôme SOURISSEAU, Président de l'association mais présent au titre de Grand Cognac est invité à quitter la salle.</i> ➡ Les membres du GAL donnent leur accord de principe sur l'opération. <i>Le Président de l'association réintègre le comité.</i>
5	Aménagement d'un site dédié au spectacle la Fabuleuse Histoire du Cognac	Histoire et Culture à Bourg-Charente	270 000 €	80 000 €	18/20 tx max d'aide FEADER = 100%	70 000 € respect du plafond de subvention de la fiche action n°5	Un membre du GAL se demande si les investissements vont être réalisés par l'association ? Réponse : oui, un habitant de la commune est propriétaire du terrain mais l'a mis à disposition de l'association comme un bail emphytéotique. <i>Jérôme SOURISSEAU, Président de l'association mais présent au titre de Grand Cognac est invité à quitter la salle.</i> ➡ Les membres du GAL donnent leur accord de principe sur l'opération. <i>Le Président de l'association réintègre le comité.</i>



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

Fiche action	Projet	Maître d'ouvrage	Montant présenté	Montant sollicité	Note attribuée par le GAL	Montant prévisionnel maximum de subvention LEADER	Compléments d'information, remarques, conseils, avis du GAL
6	Vivre les dinosaures à Angeac-Charente	Grand Cognac	564 000 €	150 000 €	17/20 tx max d'aide FEDER = 100%	150 000 € respect du plafond de subvention de la fiche action n°6	Un membre du GAL demande à partir de quel âge les enfants pourront y accéder ? Réponse : il s'agit d'une expérience immersive avec des dinosaures sur écran géant qui peuvent être très impressionnantes pour les enfants en-dessous de 7-8 ans. Le Tumulte sera une salle circulaire de 7 mètres de diamètre qui pourra accueillir 19 personnes simultanément. Les membres de l'exécutif de Grand Cognac sont invités à quitter la salle : Séverine CAILLÉ, Jérôme SOURISSEAU, Philippe GESSE, Nicole ROY et Yannick LAURENT. ➡ Les membres du GAL donnent leur accord de principe sur l'opération. Les membres de l'exécutif de Grand Cognac réintègrent le comité.



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

Fiche action	Projet	Maître d'ouvrage	Montant présenté	Montant sollicité	Note attribuée par le GAL	Montant prévisionnel maximum de subvention LEADER	Compléments d'information, remarques, conseils, avis du GAL
2	Salon Régional de la Truffe 2024	Association Interprofessionnelle de la Trufficulture en Nouvelle-Aquitaine	13 823,48 €	9 673,48 €	15/20 tx max d'aide FEADER = 100%	9 673,48 €	La production truffière nationale est déficitaire. Les dernières années ont été particulièrement sèches et ont limités la production des territoires qui représentent 85 % de la production nationale (Drôme, Var, Vaucluse). Le secteur de Jarnac est très propice à la culture de la Truffe, un des objectifs de l'évènement est d'augmenter la production locale de truffe. Un membre du GAL s'interroge sur l'absence de participation financière de la Chambre d'Agriculture. Réponse : la Chambre d'agriculture de la Charente participe déjà à la vie de la structure en finançant les frais salariés de la direction de l'association. Les représentants de l'association sont invités à quitter la salle : Sandrine FIZZALA et Damien MARTINEAU. ➡ Les membres du GAL donnent leur accord de principe sur l'opération. Les représentants de l'association réintègrent le comité.

Rappel : les avis d'opportunité du GAL sont donnés sous réserve de présentation ultérieure des dossiers complets, de l'avis favorable du service instructeur et de crédits disponibles pour chaque dossier.



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

A titre indicatif, voici la liste des demandes préalables déposées non étudiées aujourd'hui :

FA	Intitulé du projet	Raison sociale du bénéficiaire	Montant Feader ou Feder demandé	Date de Réception
5	Création d'un parcours de découverte de patrimoine sur une application	Commune de Segonzac	30 511,20 €	01/02/2023
4	Création d'un multiple rural	Commune de St-Fort-sur-le-Né	74 558 €	28/06/2023
5	Rénovation et mise en tourisme du lavoir de l'île de la Fuie	Commune de Châteauneuf-sur-Charente	14 989 €	15/11/2023
5	Conception et réalisation d'un circuit touristique numérique à la Prieurale de Lanville	CDC du Rouillacais	28 400 €	11/12/2023
5	Nouveau parcours musée art et histoire	Grand Cognac	70 000 €	15/01/2024
6	Scénographie Château de Bouteville	Grand Cognac	150 000 €	15/01/2024
5	Etude d'opportunité de réaménagement du site de la Maison natale de François Mitterrand	Institut François Mitterrand	40 000 €	01/02/2024
5	La Fête du Cognac : nouveau site	La fête du Cognac	70 000 €	12/02/2024
4	Réhabilitation ancienne poste en multiple rural	Commune d'Hiersac	50 000 €	28/03/2024

L'ordre du jour est épuisé, la Présidente du GAL lève la séance.

Séverine CAILLÉ




Nouvelle-Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire